

**Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité  
- Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du  
Patrimoine/Médiathèque  
Réf. DB/SJ  
Affaire suivie par Dorothee BOURGEOIS,  
Directrice de la Médiathèque

*Recu de la Sous-Prefecture  
le 23/05/23*

**Décision : 2023- 175**

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN  
PLACE D'ATELIERS D'ECRITURE ET DE  
RESTITUTION PAR UNE BALADE  
CONTEE DANS LE CADRE DU PROJET  
CALL 2023 INTITULE « ANIMAUX  
FANTASTIQUES »**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en  
date du 25 mai 2020, décidant  
l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°20-1929 du 25 mai 2020  
modifié par l'arrêté n°2022-1726 du 30  
juin 2022 portant délégations à des  
Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°17 du Conseil  
Municipal en date du 29 mars 2023,  
autorisant Monsieur le Maire ou son  
représentant à signer tous documents et  
contrats nécessaires à la bonne tenue de  
ce projet.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Communauté  
d'agglomération de Lens/Liévin dédié à la lecture publique et à la mise en œuvre du

Contrat Territoire Lecture, la ville de LENS en partenariat avec les communes d'Avion, Billy Montigny, Loos en Gohelle, Méricourt et Meurchin a déposé un projet dont l'item est « Animaux fantastiques » qui a retenu l'attention du jury. La ville de Lens, en tant que porteur de l'opération a obtenu une subvention de 8 000 €.

Dans ce cycle d'animations, des ateliers d'écriture sur les 6 sites seront animés par Monsieur François GRIFFAULT de l'association un triton au plafond. C'est pourquoi, il sera conclu et signé une convention pour la mise en place d'actions culturelles, entre la ville de LENS et l'association un triton au plafond, dont le siège social se situe 132, rue Pierre Curie 59261 WAHAGNIES.

Ces prestations se dérouleront au sein des communes d'Avion, Billy Montigny, Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt et Meurchin en deux temps, de la manière suivante aux horaires indiqués :

➤ Les ateliers d'écriture se tiendront :

- Le mercredi 7 juin à 14h30 à la médiathèque d'Avion
- Le jeudi 15 juin à 9h30 à la médiathèque de Billy Montigny pour les scolaires
- Le samedi 17 juin à 10h à la médiathèque de Lens
- Le mercredi 28 juin à 14h30 à la médiathèque de Méricourt
- Le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 10h30 à la médiathèque de Meurchin
- Le samedi 8 juillet à 10h30 à la médiathèque de Loos-en-Gohelle

➤ Les restitutions sous forme de balade contée auront lieu :

- Le mercredi 30 août à 14h30 à Billy Montigny
- Le mercredi 13 septembre à 14h30 à Avion
- Le samedi 16 septembre à 14h30 à Méricourt
- Le dimanche 17 septembre à 10h30 à Meurchin
- Le samedi 23 septembre à 10h à Loos-en-Gohelle
- Le samedi 30 septembre à 10h à Lens.

**ARTICLE 2** - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1 versera à l'association un triton au plafond la somme de 3 104 € TTC comprenant les 6 ateliers d'écriture, les 6 balades contées et les frais de déplacements Allers/Retours de Wahagnies aux lieux d'animation, l'association n'étant pas assujettie à la TVA. Un premier règlement pourra être effectué après les ateliers d'écriture. Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de facture enregistrée sur chorus pro, sur le compte bancaire remis à cet effet.

**ARTICLE 3** – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023, nature 611.

**ARTICLE 4** – la décision « fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 22 mai 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué à la Culture



Hélène CORRE  
Hélène CORRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hélène Corre".